



## Club de KARATE d'ESPALY

"Budokai International Sankukai"

#### DOSSIER D' INSCRIPTION POUR LA SAISON 2024 / 2025

Cher adhérent et futur adhérent,

Nous vous rappelons que plusieurs séances d'essais gratuites sont proposées aux nouveaux futurs adhérents.

Durant ces séances, le Club considère que l'adhérent a consulté préalablement son médecin et qu'il est apte à la pratique du Karaté.

Le Club se dégage de toute responsabilité en cas de contre-indication à la pratique non déclarée par le pratiquant.

Au moment de l'inscription, l'adhérent devra remettre aux responsables du Club les documents suivants :

- \* La demande de LICENCE
- \* L'autorisation parentale pour les mineurs
- \* Le règlement de la cotisation à l'ordre du

### **BUDOKAI INTERNATIONAL SANKUKAI**



# DEMANDE DE LICENCE

PAR INTERNET SAISON 2024/2025

> Merci d'écrire en MAJUSCULES d'imprimerie et au stylo à bille - À CONSERVER 3 ANS PAR LE CLUB

	IVIE	I CI (	u e	CIII	e ei	1 141	AJ	03		)LE.	3 U I	111	ριιι	Hei	ie	erc	ıu	SLY	IU a	וטו	IIE			O.	13	LR	VL	.к	<i>_</i>	414	. J		· ·			· L (	76
>	CL	UB	В	U	D	O	K	A	ı		IN	ıl٦	ΓΕ	R	N	Α	1		0	N	A	L			S	Α	N	K	U	K	A						
	RENC En ca chang de co etc., v indiq rubrio	<b>s de</b> i geme de st euille uer ce	mod nts yle, o ez co es m	lifica ou co de da ocher nodifi	tions orrect ate de la ca catio	conditions in a condition in a condi	cerr d'a ssar -coi ans	nant dress nce, ntre (	se, et																												
ADRESSE MAIL PERSONNELLE Veillez à vérifier ou à inscrire votre adresse mail pour recevoir votre attestation de licence dès l'enregistrement par votre club.										se	Siv	ous	avez	z déj	à ét	é lice	enc	cié(e)	indid	quez	z ici	votr	e n°	de i	licer	nce	L			L	ı	Д	Ц		L	L	J
Les informations relatives aux noti										ices d'assurance et aux garanties complémentaires sont consultables sur : ffkarate.fr																											
>	Adr	esse	e-m	ail d	u lice	ncié	ine	dispe	ens	able	pour	re	cevo	ir l'a	itte	statio	on	de li	cenc	e (II	MP	ORT	ANT	: é	crir	e lis	ible	me	nt E	NN	ΛAJ	USC	CUL	ES)			
	ıΤ	ī	ī	Т	П	1	ī	i		П	T	ī	ī	ī	ī	П	ī.	@		i			1							Π	Т	ī	ī	ī	ī		
									_			_			_		_						믁				H			_	_	_	_	_	_		
>	NO ▼ No		AU I	LICE	NCII	E DA	ANS	S LE	CI	.UB	(ou m	odi	ficati	ions	pou	r les	rer	nouve	llem	ents		<b>M</b> ▼ Pi	éno	m	Mr	ne	_										
	ĹĨ																													L			$\perp$	$\perp$			
	<b>▼</b> Da	te de	nais	sanc	e : jou	ır/mo	is/aı	nnée	II	MPOR1	TANT							lemen ssin, pu								e-ci d	ond	tion	ne								
	Ш	_	$\perp$									101	ic cut	cgom	cuu	gc . p	ous	33111, pc	ирте,	Derig	juiiii	,	Jerno	1, 00	٠.												
	▼ N°	ī	ï	ï	ıŤ	Rue	e, Bo	d, Ave	enu	ie, Co	urs, e	tc.	<b>▼</b> N	lom	de I	a voi	е			ī			1			ı	ı	ı		ī	ï	ï	ī	ï	ı		
	Щ				J L	_	_		_			1		_		Ш				_			_						_	Н	_	_	_	_	_		
	▼ Ap	parte	mer	nt, Et	age, E	scal	ier,	Imm 	eu	ble, B	lâtime	ent,	Rési	dend	ce,	ī	ï	ī.	Ĺ	ı	ı	ī															
	▼ Lie	u dit	_	_	ш	_	_			ш		_		Code		ctal	_	Щ,	▼ Cc	mn																	
		u-dit	Ī	Ī	П	- 1				П	Т	Ī	ľ			l		П		1	IUII									I	Π		T	Τ	1		
	▼ Tél	épho	ne 1								<b>T</b> élé	e ha	one 2	2							▼.	Cod	e stv	le (\	oir a	au v	erso	)		_					_		
	Ш	Ĺ			Ш					L				L								Н				L											
		001			DOL					^	D'114	201	0 D 4	D.I.	ı-ŕ	<b></b>	·				1										L-				- 1-	\	
>		om d				KL	E C	.ON	IK	OLE	DH	יאכ	ORA	BIL	116	(un	-	uem ▼ ∨ill					iirig	ea	nts,	pre	ores	se	ars,	ark	Sitr	es	et c	:0a	cn	es)	
			$\perp$		$\perp$		L	L			Ш			$\perp$	$\perp$				Ī														L	L			
	<b>▼</b> N	uméi	o de	e dép	arter	nent	de	nais	san	ice							,	▼ Pay	/s de	nais	ssar	nce	7			٦,	٦,	٦,		Τ,					_	7	Τ,
	┞	Ц	Ш															Щ		_	_	_	_	_	_	_	_	_	_	$\sqcup$	Ш		L	L	$\perp$	_	┙
		•					n	aiss	an	ce a	utre	qu	e la	Fra	nce	•																					
	I N	om e	t pre	enon	n du p	ere	ĺ	Ī	ĺ	Ī	П		П	-1	1	1		▼ No	m et	pré	nor	n de	la n	nère	•	1	1	ı	ı	١			l	I	Ī	Ī	ı
>	pr TT tra in la	Adhéi oposé Régle C). Accep aiteme Avoir forma validit	er à e par r la s ent in pris e tions	l'assur la FF comm que m forma conna s rela la lice	rance K. e de 3 es dor atique aissan tives :	e « gar 67 € 1 nnées par la ce, ar aux a u cer	ranti FTC ( s per a FFI u ve assur tifica	ies de (licena sonna K. erso o rances at mé	ba ce: elle: u si	se acc 36,41 f s recue ur ffka garan	emplir of idents  € TTC € eillies farate.f ties co la loi of co	corp et as fasse <b>r, de</b>	porels ssuran ent l'o <b>es</b> lémer	s » nce : 0 bjet o ntaire	),59 † ďun s, à				prop des Ac trait En l'ass Av relat licer	risque consider properties of the constant of	e par les d ter d nt in séqu ce, n oris d : au iu ce	r la FF enco que m form uence nais r conn x ass	K; d urus nes d atiqu e, ne égle aissa urand	par onne e pa pas r fin es e édic	ce ca la pi ées p ar la l régle alen , au et gar al air	s, le ratiq erso FFK. er av nent vers	sous ue d nnel rec la la so o ou es co	sign u ka les re lice mm sur t	é rec raté cuei nce e de fkar émer	et d illies la so 36,4 ate.f	e acc nait a les d fasse omm 41 € fr, de es, à vier l	avoi iscip ent l' ne de TTC es in la va	ir été pline 'obje e 0,5  nforr	é inf es as et d'u 59 € mati té de	form ssoc un de ions e la	iée:	5.
	Dat	1		L							nature du rep								Date	ï	1		Ī	Í							re de						





Pour des raisons indépendantes de notre volonté (ex : concert, manifestation sportive, etc...), il est possible que durant la Saison certains cours soient annules.

Des que l'information nous parvient, nous nous efforçons de prévenir tous les adhérents dans les meilleurs délais (Site Internet, courriel, affichage sur les portes de la Salle de cours).

( Pour Mineurs ) Les parents n'ayant pas pris connaissance de leur boite mail et n'accompagnant pas leur enfant jusqu'au dojo ne peuvent, de ce fait, être au courant de ces éventuelles annulations de dernière minute.

Afin d'éviter le mécontentement de certains parents devant une telle situation, nous nous permettons de vous rappeler l'article 1 du règlement intérieur, qui stipule :

Article 1 : Les pratiquants (enfants) sont sous la responsabilité du professeur uniquement pendant /es cours et dans l'enceinte du dojo. Le cours commence par le salut et finit par le salut. Les enfants sont donc sous la responsabilité des parents avant le salut (sur le parking, dans les vestiaires, etc...) et après le salut.

Il appartient a chaque parent de venir chercher son enfant dans la salle après le cours. (Le professeur attendra bien sur, que le dernier enfant soit parti avec ses parents).

Les membres du bureau ainsi que le professeur se dégagent de toute responsabilité en dehors des cours, et ne pourront être tenus pour responsables des déplacements de vos enfants en dehors de ceux-ci.

Nous vous remercions de votre compréhension .

Le Bureau.





#### FICHE D'INSCRIPTION 2024 / 2025

#### **Pour Tous**

NOM: PRENOM: DATE DE NAISSANCE://. AGE: ADRESSE: CODE POSTAL: COMMUNE: TEL. FIXE: TEL. PORTABLE: ADRESSE MAIL:
Pour élève mineur
Coordonnées du père :
NOM: PRENOM: ADRESSE: CODE POSTAL: COMMUNE: TEL. FIXE: TEL. PORTABLE: ADRESSE MAIL:
Coordonnées de la mère :
NOM: PRENOM: ADRESSE: CODE POSTAL: COMMUNE: TEL. FIXE: TEL. PORTABLE: ADRESSE MAIL:





### **AUTORISATION PARENTALE**

Je soussigne(e) M. OU Mme Autorise mon fils, ma fille
Fait à Le
Signature:
DROIT à L'IMAGE
Je soussigne(e) M. OU Mme
Fait à Le
Signature:





#### **REGLEMENT INTERIEUR**

Des lors que vous vous inscrivez au BUDOKAI INTERNATIONAL SANKUKAI, vous vous engagez a respecter le règlement intérieur de l'association. Le non-respect du règlement autorise le professeur a exclure immédiatement l'auteur des désagréments du dojo.

<u>ARTICLE 1</u>: Les pratiquants (enfants) sont sous la responsabilité du professeur uniquement pendant les cours et donc dans l'enceinte du dojo.

Le cours commence par le salut et finit par le salut. Les enfants sont donc sous la responsabilité des parents avant le salut (sur le parking, dans les vestiaires, etc...) et après le salut. Il appartient àchaque parent de venir chercher son enfant dans la salle après le cours.

Les spectateurs ne sont pas autorises pendant le cours afin que celui-ci ne soit pas perturbé.

<u>ARTICLE 2:</u> Le **BUDOKAI INTERNATIONAL SANKUKAI** est une école d'arts martiaux. Son bon fonctionnement concerne tout un chacun. Le karatéka doit respecter son partenaire (qui n' est pas un adversaire). Pour cela, la propreté corporelle et celle de son kimono, la politesse, la prévenance et la non-brutalité sont autant d'atouts.

<u>ARTICLE 3</u>: Lorsque l'on entre dons le dojo, on se doit d'adopter une attitude particulière. Des usages sont de rigueur, tel que respecter l' étiquette et la tradition des arts martiaux. Chacun se devra d'observer ce qui se fait et s'informer auprès des plus anciens pour connaître toutes les régles afin d'être en harmonie avec les autres. Les élèves les plus avancés sont responsables de la discipline et de l' étiquette, aux quelles il ne sera toléré aucun manquement. Tout pratiquant qui ne respecterait pas les règles et habitudes de son groupe sera immédiatement exclu, sans dommage et intérêt.

<u>ARTICLE 4</u>: L' hygiène corporelle et vestimentaire sera irréprochable. Les ongles seront soigneusement coupes (ongles longs = danger). Il va de soi que chacun veillera à la propreté des lieux et prendra soin du matériel mis à disposition. Lors des entraînements, le port de bagues, colliers et autres bijoux est interdit.

<u>ARTICLE 5</u>: Toutes les personnes qui s' entraînent doivent être a jour de leurs cotisations, licences (devant être conservées), assurances et certificat médical. Les cotisations sont payables par trimestre pour les adultes et à l'année pour les enfants. En début de Saison, il est proposé un forfait. Les cotisations, licences, assurances ne sont en aucun cas remboursables, sauf cas exceptionnel : maladie grave, maternité, hospitalisation, etc... et avec accord préalable des membres de l'association. Si, pendant une période, vous ne pouviez pas vous entraîner, rien ne vous empêche de venir voir les cours et de continuer a participer a la vie du dojo.

<u>ARTICLE 6</u>: Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours féries. Les débutants peuvent être acceptés en cours de Saison.